



Violence sur mineurs

Par elimel

Mon mari a été contacté par la gendarmerie qui lui a parlé de violence sur mineurs de moins de 15 ans et qu'il serait convoqué à la gendarmerie.

Vraisemblablement c'est l'école qui l'aurait signalé suite à des propos de notre fils. Je ne sais dans quelles conditions, l'école ayant de forts griefs à notre encontre (volonté de réduire le temps scolaire, souhait d'une autre orientation que la classe Ulis...). Mon fils a des suivis mis en place (CMP, orthophoniste, psychomotricité).

Il a été vu par la gendarmerie ce matin, sans nous en informer et sans notre présence. Est-ce légal? Cet entretien est-il recevable?

Quelles sont les suites auxquelles nous devons nous attendre?

Merci pour vos retours.

Par kang74

Bonjour

Bien sûr qu'il est légal que la gendarmerie enquête quand il s'agit de violence à l'encontre d'un mineur .

Et bien sûr que dans ce cadre votre fils puisse être entendu sans vous .

Je vous déconseille fortement de ne pas vouloir que la lumière soit faite à ce sujet car, si on est tout de suite dans le cadre d'une procédure pénale (sans passer d'abord par une évaluation du danger dans le cadre d'une enquête sociale)c'est que ce n'est pas qu'un simple signalement de l'école .

Mais , si vous avez peur POUR votre enfant, vous pouvez bien sûr demander à un avocat formé pour cela de l'accompagner à chaque étape (même si à mon avis, une personne de la protection de l'enfance , a pu être désigné pour celà)

Par elimel

Que la gendarmerie enquête ne me pose pas de soucis. En revanche, que mon fils ait peur que les gendarmes reviennent demain au point qu'il ne veuille plus aller à l'école me pose bien plus de soucis.

Par Isadore

Bonjour,

Hélas il est impossible de totalement protéger votre fils des conséquences de cette enquête. Il est présumé victime de violences familiales, et il semble particulièrement vulnérable.

Le mieux que vous puissiez faire est de le rassurer, voyez avec les médecins qui le suivent comment l'aider à affronter cette épreuve au mieux.

Je suis aussi d'avis qu'il y a plus à l'origine de cette affaire qu'un simple signalement. L'affaire est prise très au sérieux.

Les suites dépendront de ce que cette enquête fera ressortir. Cela pourra aller d'un classement sans suite rapide à un placement s'il semble avéré que votre enfant est en danger chez vous. Il y a toute une gamme intermédiaire : mesure d'accompagnement éducatif plus ou moins contraignantes, éloignement de votre mari (votre fils restant sous votre garde)...

On ne peut pas vous dire ce qui va se passer, ne sachant pas quels éléments ont alerté les autorités ni ce que votre fils et les témoins éventuels ont dit.